

HERBE_13 - Gestion des milieux humides

FEADER

Présentation du dispositif

- L'aide HERBE_13 vise à préserver les milieux humides permettant le développement d'une flore, d'une faune remarquable. Il s'agit de préserver ou/et développer :
 - le maintien des surfaces en prairies permanentes,
 - le maintien d'une exploitation agricole extensive et durable de ces milieux,
 - le changement de pratiques d'exploitation intensives en intrants vers des systèmes plus durables,
 - la restauration de milieux en déprise,
 - la maîtrise des espèces invasives,
 - l'entretien des éléments fixes du paysage,
 - le maintien du caractère humide en évitant le recours à l'assèchement total et définitif.
- L'aide au maintien de pratique ne s'entend que si le bénéfice environnemental de la pratique est avéré, et elle doit être associée à un ciblage sur les zones où il existe un risque de disparition de la pratique. L'opération s'adresse aux exploitations d'élevage dont la pratique en zone humide identifiée comme favorable à l'environnement est soumise à un risque avéré d'abandon ou d'intensification.
- Les coûts éligibles sont les surcoûts et les coûts d'opportunité générés par les engagements.
- Cette aide est mise en place dans le cadre du FEADER.

Montant de l'aide

- L'aide est calculée en € par hectare et par an. Le montant unitaire est fixé à 120 € par hectare et par an.

Critères complémentaires

- Données supplémentaires
 - › Conditions d'accès
 - › Conditions de durée